

## Objectifs

1. Comprendre le rôle et les missions du CSE
2. Connaître son fonctionnement et ses moyens d'action
3. Identifier les attributions

## Public

Élus du CSE

## Pré-requis

Aucun

## Moyens pédagogiques

QCM et mises en situation

## Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

## Durée

1 jour soit 7 heures

## Intervenant

Juriste en droit social

## Suivi

Assistance téléphonique pendant 3 mois après le stage

## Tarif

Intra : 1 590 € nets / groupe  
( + frais pour la province en présentiel )  
Inter : 590 € nets / personne  
Inter Visio : 490 € nets / personne

## Financement

Financement par le CSE

## Modalités d'accès

30 jours avant le début de la formation

## Modalités techniques

Possibilité de suivre cette formation en visio via Microsoft Teams.  
Invitation envoyée au préalable à chaque participant.  
Support de formation envoyée à l'issue de la formation

## Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

## Programme :

### Préambule

Présentation du CSE

### La présentation du CSE

Les titulaires et suppléants  
La présidence  
Le rôle des membres du bureau (secrétaire, trésorier et adjoints)  
Autres représentants du personnel (référé harcèlement, acteurs syndicaux et commissions obligations)

### Le fonctionnement

L'ordre du jour  
Les réunions  
Le procès-verbal  
Le règlement intérieur  
Le rôle des commissions obligatoires (CSSCT, commission de la formation professionnelle, commission d'égalité, commission d'aide au logement)

### Les moyens

Les heures de délégation  
Les budgets  
Les modes de communication  
La formation

### Les attributions

La compétence générale  
Les réclamations individuelles et collectives  
Le rôle en matière de santé, sécurité et conditions de travail  
Les consultations obligatoires et ponctuelles  
La base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE)  
La gestion des activités sociales et culturelles (ASC)

### Les expertises

Les cas de recours  
La désignation  
La prise en charge financière

### Le statut des membres

La durée et le renouvellement des mandats  
La protection en cas de licenciement